

**Vœu présenté par Jean BARTHOLIN, Violette AUBERGER, Pascale VIALLE DUTEL**

**au nom du groupe « Gauche Républicaine et Citoyenne », à l'attention de**

**Monsieur Gérard COLLOMB, Ministre de l'Intérieur**

***Pour un traitement du droit d'asile et des demandes de régularisation en adéquation avec les valeurs de notre République, et par respect des citoyens mobilisés pour faire vivre à leur égard ce devoir d'humanité***

Monsieur le Ministre,

Nous tenons à vous faire connaître notre inquiétude concernant les conditions de vie des demandeurs d'asile, mais aussi le désarroi des citoyens et associations qui assument le devoir d'humanité qui leur est dû au nom du respect des droits humains les plus fondamentaux... Outre les tensions qui affectent notre planète, ces difficultés croissantes s'expliquent aussi par ce refus à régulariser la situation des personnes qui ont cherché refuge dans notre pays. Pour nous, le traitement du droit d'asile ne tient pas suffisamment compte des raisons profondes pour lesquelles les personnes ont dû quitter leur pays.... De nombreux citoyens, militants des droits de l'Homme, sont de plus en plus choqués par cette posture « embolique », et s'efforcent de compenser cette défaillance républicaine étatique par un dévouement et une générosité qui risquent d'atteindre bientôt leurs limites.

En ce qui concerne le traitement du droit d'asile, nous pensons que les expertises et points de repère utilisés par l'OFPRA ne prennent pas en compte de façon suffisamment fine la situation des personnes quant aux raisons qui les ont conduites à quitter leur pays considéré comme « sûr », et où pourtant les persécutions à l'égard des minorités ou de ceux qui les soutiennent, persistent bel et bien. Ces mêmes critères et « points de repère » sont le plus souvent repris par les jugements de la CNDA pour traiter les recours. Certains rapports émanant d'ONG font donc le triste constat de cette imperfection dont les conséquences peuvent devenir très graves au plan du respect des droits humains et de la sécurité des personnes. De plus, depuis les pays où les pouvoirs en place « malmènent » les droits de l'Homme, il est donc difficile, voire impossible, que soient établis les faits des persécutions subies selon le formalisme qu'exige notre système de justice. Le risque que soit prise une décision de justice refusant le droit d'asile contraire au respect des valeurs humanistes de notre République, est donc réel.

Il en est de même des demandes de régularisation, même temporaires. Sur ce sujet, nous avons bien compris que la circulaire VALLS n'a pas force de loi, mais qu'elle relève de consignes dont l'application peut être très aléatoire. De même, la loi du 15 juillet 2015 portant réforme du droit d'asile n'aura pas apporté d'amélioration significative, y compris sur les délais de traitement des dossiers ... Parallèlement, dans le traitement des demandes de régularisation, **il serait efficace de tenir compte de la volonté des personnes accueillies à vouloir s'intégrer dans notre société et de l'engagement citoyen à vouloir les accueillir...**

Nous avons à l'esprit plusieurs exemples démontrant combien l'échange entre les personnes ainsi accueillies et nos collectifs citoyens accueillants révèle les compétences des uns et des autres pouvant pallier pendant quelque temps l'inertie chronique de l'État. Souvent leurs enfants et les jeunes ont un comportement exemplaire qui stimule une dynamique positive au sein des classes et des écoles, bénéfique à tous !...Mais à terme, les adultes dont les dossiers de demande de titre « vie privée et familiale » ne sont pas traités ou lorsqu'ils reçoivent un récépissé « visiteurs » de 3 mois, qui ne correspond pas à leur situation, perdent tout espoir !

On peut donc comprendre que de nombreux citoyens vigilants et actifs quant à l'intégration dans notre société des demandeurs d'asiles, pointent souvent l'incapacité de l'État à remplir pleinement sa mission, y compris celle incluse dans la loi susnommée visant à permettre de bonnes conditions d'accueil en mettant en place un système d'hébergement digne de ce nom... Et ils se sentent tenus de compenser par leur engagement cette lacune !

Nous insistons particulièrement sur l'inertie des régularisations. Si l'accès à l'emploi est un facteur d'intégration puissant, nombreuses sont les personnes qui, ayant eu la possibilité d'être embauchées, n'ont pu donner suite à ce parcours, faute d'une régularisation de leur situation...Et pourtant, leur intégration par l'emploi leur aurait permis d'accéder aux droits les plus fondamentaux, dont le logement, tout en apportant à notre société plus de sérénité....

Si notre inquiétude porte sur les limites du dévouement de nombreux citoyens qui s'impliquent pour que soient respectés dans notre pays ce devoir d'Humanité dû aux personnes qui ont dû quitter leur pays, elle porte également sur ce constat : la condition de misère des demandeurs d'asile pourrait générer une forme de guerre sociale larvée entre eux et les citoyens qui voient parfois d'un très mauvais œil la misère devant leur porte....Les citoyens qui par leur engagement compensent les défaillances étatiques contribuent donc aussi à la Paix Sociale !

**Aussi, Monsieur le Ministre, relayant le désarroi des citoyens et associations dont l'engagement est si précieux au sein de notre Communauté républicaine, nous vous demandons de bien vouloir veiller à ce qu'un traitement plus soucieux de la situation réelle des demandeurs d'asile soit engagé. La priorité porte sur le traitement des demandes de régularisation qui soulagerait grandement l'implication citoyenne et humaniste dont le mérite doit être reconnu et salué, d'autant qu'elle contribue aussi à la paix Sociale... Nous demandons également que soit engagée une évolution du traitement du droit d'asile pour que notre système de justice tienne vraiment compte de la réalité des situations des personnes concernées, au-delà d'une approche très administrative.**

Soyez assuré, Monsieur le Ministre, que les inquiétudes motivant notre démarche sont fondées sur le seul souci du respect de nos principes républicains, eux-mêmes au service du Devoir d'Humanité, tout en ayant conscience de la difficulté de l'exercice dans ce contexte tendu que nous vivons à l'échelle du Monde. Cet Idéal Humaniste, que notre République doit soutenir est bien au cœur des missions de notre Institution départementale... ce qui explique aussi notre implication par ce Vœu pour cette cause !